



ASp
la revue du GERAS

71 | 2017
Anglais de spécialité et milieux professionnels

De l'émergence de la norme technique au discours de normalisation au sein de l'entreprise : repères historiques et étude de cas

From international technical standards to companies' in-house standards: a historical overview and a case study

Hélène Laffont



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/asp/4957>
DOI : 10.4000/asp.4957
ISSN : 2108-6354

Éditeur

Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2017
Pagination : 25-45
ISSN : 1246-8185

Référence électronique

Hélène Laffont, « De l'émergence de la norme technique au discours de normalisation au sein de l'entreprise : repères historiques et étude de cas », *ASp* [En ligne], 71 | 2017, mis en ligne le 01 mars 2018, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/asp/4957> ; DOI : 10.4000/asp.4957

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

De l'émergence de la norme technique au discours de normalisation au sein de l'entreprise : repères historiques et étude de cas

From international technical standards to companies' in-house standards: a historical overview and a case study

Hélène Laffont

Introduction

- 1 Notre étude aborde l'analyse du discours professionnel dans le domaine de l'ingénierie sous l'angle de ce que nous appelons le discours de normalisation. L'étude de terrain que nous avons effectuée en 2014 sur le chantier du Lee Tunnel à Londres a montré l'importance des problématiques liées à la protection de l'environnement dans le contexte d'un chantier qui, pendant cinq ans, a affecté les sites d'Abbey Mill et de Beckton. Nous avons donc orienté notre étude vers les normes environnementales et cherché à comprendre comment le maître d'ouvrage, Thames Water, et le consortium MVB qui a effectué les travaux ont mis en œuvre l'application de la norme ISO 14001¹ sur le chantier.
- 2 Le sujet de la normalisation ayant été rarement abordé dans le cadre des études en anglais de spécialité, nous présentons un panorama de l'évolution de la normalisation et du processus d'élaboration des normes techniques internationales et européennes qui vise à éclairer le contexte dans lequel le discours de normalisation est produit. Ces textes, rédigés par les comités techniques, sont le fruit d'un compromis entre les différents partenaires impliqués tout le long du processus d'élaboration de la norme. Même s'ils ont

fait l'objet de nombreuses navettes entre les acteurs, nous les nommons « discours de normalisation premier », car ils servent de base à l'élaboration de documents propres à l'entreprise, le « discours de normalisation second », qui peut également être le fruit d'un compromis entre divers partenaires au sein de l'entreprise.

- 3 Le premier volet de notre étude concerne le contexte de production du discours de normalisation et le second, l'analyse du discours lui-même. Notre travail s'articule autour de deux axes dont Benoît Lelong et Alexandre Mallard notent qu'ils sont généralement étudiés indépendamment l'un de l'autre : « les usages organisationnels de documents normalisés » d'une part, et « la façon dont ces normes organisationnelles ont elles-mêmes été produites (2000 : 16) » d'autre part. En revanche, la distinction que nous faisons entre discours de normalisation premier et discours de normalisation second rejoint celle qui est proposée par ces mêmes auteurs lorsqu'ils parlent « d'élaboration secondaire » pour qualifier les adaptations de la norme au contexte spécifique d'une entreprise. L'étude de cas que nous présentons propose une analyse linguistique qualitative de l'*Environmental Management Plan* du consortium MVB qui montre en quoi les choix langagiers des rédacteurs sont révélateurs de leur positionnement par rapport à l'application de la norme. Ils renseignent également sur la façon dont l'entreprise se positionne par rapport à ses employés sur les questions environnementales et sur l'expression de valeurs telles que l'autonomie et la responsabilité.

1. Cadre théorique

1.1. La norme ou le standard : éléments de définition

- 4 Selon Alain Rey (2005), le terme « norme » est emprunté au latin *norma* qui signifie « équerre ». La première utilisation du terme se retrouve dans l'expression « mettre norme » qui apparaît vers 1165 et signifie « régler une affaire ». Le terme « norme » est rare avant le XIX^e siècle ; au sens figuré, il signifie « règle, loi ». Ce n'est que vers 1920 qu'il prend le sens qu'on lui connaît dans les expressions telles que « normes de fabrication » ou « normes françaises ».
- 5 Aujourd'hui, les chercheurs ne s'accordent pas totalement sur le terme à employer lorsqu'on étudie la normalisation. Pour Benoît Frydman (2014), juriste et philosophe, co-directeur, avec Arnault Van Waeyenberge, de l'ouvrage *Gouverner par les standards et les indicateurs* qui a largement nourri notre travail, le terme *norm*, en anglais, a généralement une connotation morale. Il lui paraît donc préférable d'utiliser en français le terme « standard » pour faire référence aux normes techniques, ce terme étant, selon lui, largement polysémique en anglais, puisqu'il renvoie à la norme technique type ISO, au modèle de comportement ou d'un objet, à l'étalon de mesure, et au niveau de référence.
- 6 Selon B. Lelong et A. Mallard (2000), les économistes proposent une distinction entre les deux termes fondée sur l'impact du marché : le standard émerge à la suite du choix des acheteurs qui privilégient un standard plutôt qu'un autre, alors que la norme est le fruit d'un « processus délibératif, concerté, entre les acteurs » (*idem* : 20). Danièle Benezech précise cette distinction :

Le standard résulte d'un processus d'adoption technologique, potentiellement orienté par des comportements stratégiques basés en particulier sur l'existence de droits de propriété, tandis que la norme décrit les caractéristiques d'un bien public élaboré collectivement au sein d'organismes de normalisation. (1996 : 27)

- 7 Nous retenons, pour notre étude qui concerne le monde industriel, la définition de la norme qu'en donne l'AFNOR (Association française de normalisation), membre français de l'ISO (*International Organization for Standardization*), qui correspond plutôt, en anglais, au terme *standard* :

Document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné².

1.2. La norme technique : objet d'étude des sciences sociales

- 8 Les études sur la norme technique sont très fragmentées. Elles suscitent l'intérêt de spécialistes de nombreuses disciplines tels que les juristes, les économistes, les philosophes et les sociologues. Ces derniers se sont penchés très tôt sur les normes sociales avec les écrits fondateurs d'Émile Durkheim (1893 ; 1902 ; 1917) et, pour Isabelle Clair, « [u]ne des principales réflexions de la sociologie, depuis sa création, consiste à comprendre comment sont intériorisées les normes sociales » (2010 : 83). Parmi les travaux récents des sociologues sur la normalisation, nous retiendrons ceux de Frank Cochoy (1998 ; 2000) qui étudie la normalisation sous l'angle de la consommation contemporaine et des dispositifs marchands, et ceux de Denis Segrestin (1997) qui s'intéresse à la sociologie des entreprises. Les philosophes ont également théorisé la place de la norme à la suite d'Emmanuel Kant, de Karl Marx, de Hans Kelsen (Vincenti 2008). Les juristes se sont aussi penchés sur le lien entre la loi et la norme (Vandenbergh 2005). Les économistes font, eux, une large part à l'économie de la standardisation. En revanche, selon D. Benezec (1996), la norme, sous l'angle de ses conséquences économiques a été peu étudiée dans les années 1990. Depuis lors, on notera les travaux de Jean Tirole (2006) sur la normalisation et la propriété intellectuelle et surtout le travail de synthèse sur le sujet des normes proposé par Stefan Timmermans et Steven Epstein (2010).
- 9 Toutefois, B. Frydman et A. Van Waeyenberge déplorent le peu de travaux sur le thème des normes techniques dans leur domaine d'expertise :
- Tout le monde constate l'emprise croissante des normes techniques (les standards) et des dispositifs de gestion, d'évaluation et de classement (les indicateurs). Ils n'ont cependant pas reçu jusqu'à présent toute l'attention qu'ils méritent de la part de la philosophie et surtout de la théorie du droit. (2014 : 1)
- 10 Cette constatation s'applique également à l'anglais de spécialité, domaine dans lequel la question de la norme a, jusqu'à maintenant, été fort peu abordée. Nous sommes la seule, à notre connaissance, à questionner la place de la norme dans le contexte de l'analyse du discours de l'ingénieur et à montrer qu'elle occupe, selon nous, une place particulière entre discours disciplinaire et discours professionnel.
- 11 Pour B. Frydman, si les normes ont été peu étudiées jusqu'à présent c'est justement en raison de ce positionnement particulier :
- En dépit de leur emprise croissante, les normes techniques occupent un territoire peu ou mal exploré, celui des objets normatifs non identifiés. Elles figurent l'impensé de la théorie du droit classique, mais aussi des réflexions, des discours et des pratiques politiques et sociales, qui continuent de mettre au premier plan la loi, les règles juridiques, la justice et les droits. (2014 : 9)

1.3. La norme : entre tension et coordination

- 12 D'une façon plus générale, B. Frydman et A. Van Waeyenberge pointent la dimension politique et sociale de ce qu'ils appellent les standards et les indicateurs. Ils notent « les effets qu'ils produisent, mais aussi les résistances et les critiques qu'ils nous adressent quant à l'évolution à court terme de notre modèle politique et de nos modes de vie » (2014 : 1). La norme est donc sujet de tensions : la hiérarchisation des enjeux qu'elle suscite induit un questionnement au plan politique, sa mise en place tisse un lien certain avec le tissu social et ses conséquences économiques influent sur le monde de l'industrie à l'échelle nationale et internationale. Selon B. Frydman, « Les normes techniques sont en effet une sorte de législation hybride, qui assure une médiation entre les lois scientifiques et les règles juridiques » (2014 : 11). Il souligne également que la dichotomie entre lois scientifiques et lois humaines, éclairée par Bruno Latour (1997 [1991]) est en réalité discutable lorsqu'il s'agit des normes techniques, qui concernent les objets, et plus difficilement tenable encore lorsque l'on considère les normes de gestion et de management, qui concernent l'activité humaine.
- 13 Pour B. Lelong et A. Mallard, la norme, bien qu'étant le fruit de réalités très diverses, « opère comme un dispositif de coordination des savoirs, des produits et des intérêts spécifiques » (2000 : 12). Aujourd'hui, le rapport de force politique qui se joue avec la normalisation est en pleine évolution. Il touche les institutions juridiques et le monde politique à l'échelle internationale :
- Les règles juridiques classiques sont de plus en plus concurrencées par d'autres types de normes, en particulier les normes techniques et de gestion, qui semblent trouver, spécialement dans le contexte supra - ou transnational un terrain d'épanouissement favorable au détriment des règles et des institutions juridiques classiques. (Frydman 2014 : 5)
- 14 Le rapport de force clairement exprimé ici, entre normes et institutions juridiques, n'est pas sans rappeler les tensions entre tenants et détracteurs de la norme au sein même du monde dans lequel elles ont émergé : le monde industriel. Ces tensions générées par la norme, mais aussi sa fonction et son mode de coordination sont étudiées au niveau macro, au travers d'un panorama de l'évolution de la normalisation au plan technique ; au niveau méso, avec l'analyse du contexte de production des discours de normalisation premier et second ; au niveau micro, avec une étude linguistique qualitative de notre corpus.

2. De l'émergence de la norme au discours de normalisation premier

2.1. Panorama de l'évolution de la normalisation

- 15 Selon B. Frydman, « [i]l n'est pas possible d'écrire l'histoire des normes car elle n'est rien d'autre que l'histoire de la culture elle-même » (2014 : 12). Pour illustrer son propos, il cite le langage, l'écriture, le système numérique, mais aussi les institutions, les conventions, et les mesures. Il propose toutefois d'identifier les processus de normalisation et leur impact sur la société au fil du temps, une démarche que B. Lelong et A. Mallard (2000) jugent éclairante.

2.1.1. La normalisation pour structurer l'activité humaine

- 16 Selon B. Frydman (2014), les historiens des normes estiment que la plus ancienne trace de normalisation connue apparaît sur la statue de Goudéa, roi de Chaldée, qui vécut 3 000 ans avant J.-C., et comporte les premières indications de mesures. La normalisation structure l'activité humaine dès lors que les hommes se regroupent pour construire des cités et organiser l'échange. L'ensemble de ces règles ainsi que la normalisation de la localisation dans l'espace, de la mesure du temps, de la langue, de l'écriture et de l'orthographe assurent ce que B. Frydman définit comme « une forme de quadrillage du monde et des êtres, animés ou non, une forme de langage commun et de soubassement nécessaire aux normes techniques et managériales » (*idem* : 15). Pourtant l'établissement de ces normes ne va pas sans susciter des controverses. En France, lorsque Colbert rédige une Charte de l'industrie, la portée économique des mesures qu'il impose est dénoncée par les libéraux qui les perçoivent comme du dirigisme économique. On retrouvera au fil du temps des réactions similaires de rejet autant que de soutien des actions de normalisation.
- 17 Les normes techniques assurent alors des fonctions multiples :
- technique bien-sûr ; mais aussi pédagogique, puisqu'elles sont enseignées aux apprentis ; commerciale en tant qu'elles déterminent les spécificités et qualités des produits mis sur le marché et en assurent l'uniformité ; sociale puisque les conditions de fabrication déterminent les conditions du travail ; économique dès lors que le régime normatif encadre le monopole d'une corporation sur une activité ; et de pouvoir puisque les normes fixent les règles des rapports entre les maîtres et ceux qui travaillent sous leur autorité. (Frydman 2014 : 15)
- 18 À la Révolution française, le système des corporations est mis à mal, mais les normes techniques continuent à se développer. Avec la guerre, l'artillerie s'uniformise pour une plus grande efficacité en termes de construction et d'approvisionnement. Dans le domaine civil, c'est la question du filetage des vis qui donne lieu aux premières normes d'usine en Angleterre. Lors de la deuxième révolution industrielle, l'essor du chemin de fer et de l'électricité est accompagné de la mise en place de normes permettant l'interopérabilité entre les diverses compagnies de trains. Ces mesures favorisent l'essor économique, et aux États-Unis notamment, accélèrent la circulation des personnes entre les États, un axe majeur de développement dans le domaine socio-culturel (Laffont 2005).
- 19 B. Frydman souligne que, jusqu'à cette période-là, la norme est édictée par des ingénieurs pour des ingénieurs ou des chefs d'atelier. Avec le développement des biens de consommation pour les particuliers apparaît la normalisation imposée aux fabricants, dans le but de limiter les accidents domestiques. La normalisation quitte alors le domaine strictement technique et vise à atteindre le public, acquérant ainsi une dimension sociale.

2.1.2. La création des organismes de normalisation

- 20 L'*Engineering Standards Committee*, qui deviendra la *British Standards Institution* (BSI) en 1931, est créé en 1901. La Première Guerre mondiale accélère le développement d'organismes de normalisation publics et privés au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, puis aux États-Unis. Au cours des années 1920, la normalisation s'étend au Canada, à l'Australie, à l'Afrique du Sud et à la Nouvelle-Zélande. L'Association française de normalisation (AFNOR) est créée en 1926, en même temps que l'Association internationale de standardisation.

- 21 Pourtant, le besoin de normalisation n'est pas perçu de façon aussi impérieuse par tous. D'une façon générale, les Français estiment que, si les normes garantissent des prestations ou des produits de qualité satisfaisante sur l'ensemble du territoire, en contrepartie elles empêchent l'adaptation aux spécificités d'un lieu ou d'une utilisation et, par ailleurs, elles freinent l'innovation³. Majoritairement, en revanche, les Britanniques soutiennent les processus de normalisation : de 1939 à 1945, plus de quatre cents normes sont établies pour appuyer l'effort de guerre dans le secteur de l'armement, mais également pour favoriser la production des biens de consommation.
- 22 Le processus de normalisation se structure au plan international avec la création, en 1947, de l'Organisation internationale de normalisation qui travaille sur les normes ISO. Son travail s'inspire largement de celui de la *British Standards Institution*, dont le succès dans le commerce et l'industrie, en lien avec les anciens pays du Commonwealth, est reconnu par l'ensemble des industriels et partenaires. De 1950 à 1970, les travaux de normalisation se développent très rapidement, principalement dans le domaine du bâtiment, et les premiers postes d'ingénieurs en normalisation sont créés. Les domaines d'application se diversifient avec le développement de la coopération internationale.
- 23 En 1961, l'Union européenne crée un organisme qui lui est propre, le Comité européen de normalisation (CEN), qui coordonne l'ensemble des instituts nationaux et délivre les normes CEN. Les deux organismes travaillent alors sur des axes complémentaires puisque les normes ISO portent principalement sur les procédures de mise en œuvre d'un produit alors que les normes CEN portent sur les caractéristiques des produits finis.

2.1.3. La norme, reflet des préoccupations internationales

- 24 L'évolution des préoccupations internationales est perceptible à travers l'évolution du champ de la normalisation. La première norme sur la qualité des systèmes de management dans le monde est publiée par la BSI en 1979. En 1987, elle est remplacée par la série de normes internationales ISO 9000 que la norme britannique a inspirées et qui part du principe selon lequel : « *an optimal production structure with documentation will result in high-quality products* » (Timmermans & Epstein 2010 : 80).
- 25 Dans les années 1980-90, sous la pression d'un arsenal législatif de plus en plus contraignant et d'une prise de conscience croissante, par la population, des enjeux environnementaux, des associations industrielles proposent des normes de gestion des enjeux écologiques de façon à améliorer les performances environnementales de l'entreprise et à faciliter le respect de la législation. La conférence de Rio en 1992 soutient cette démarche : « Lors du Sommet de la Terre, le document adopté sous le nom d'Agenda 21 encourageait les producteurs à 'reconnaître le ménagement environnemental comme l'une des priorités des entreprises' et à 'adopter des codes de meilleures pratiques environnementales' » (Grolleau & Mzoughi 2005 : 41).
- 26 C'est donc bien le contexte socio-politique qui conduit à l'élaboration des normes de la famille 14000, qui portent sur la certification du « management environnemental ». Elles sont mises en place en 1997. Elles définissent « ce que l'organisation fait pour réduire les effets nuisibles de ses activités sur l'environnement » (iso.ch 2004). G. Grolleau et N. Mzoughi rappellent que « les bénéfices environnementaux potentiels découlant d'une telle norme sont a priori des bénéfices collectifs, c'est-à-dire non exclusifs et non rivaux, alors que les coûts d'adoption sont principalement privés » (2005 : 33).

- 27 Même si la norme comprend « un système de règles » (Grolleau & Mzoughi 2005), les pays interprètent cette règle en fonction de leur propre culture. La France, par exemple, traite généralement les problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité en même temps que ceux qui visent l'environnement, comme en témoigne la création de postes de Responsable HSE (Hygiène, sécurité et environnement) dans les entreprises.

2.2. Le discours de normalisation premier : éléments de contexte

2.2.1. Un processus de production complexe

- 28 Les normes ISO et les normes CEN sont produites selon un processus qui est globalement le même, quelle que soit la norme concernée. Selon S. Timmermans et S. Epstein :
- The creation of standards can thus be thought of as the meeting of numerous parties with the aim of obtaining legitimate coordination, comparability, and compatibility across contexts. (2010 : 75)
- 29 Les normes ISO et CEN sont élaborées par des comités techniques ; les propositions sont ensuite mises à disposition des professionnels qui ont pour mission de les tester ; puis elles doivent être votées pour être adoptées. Pour les normes ISO, les comités techniques sont composés d'une dizaine de pays, et le vote final qui valide l'adoption implique près d'une cinquantaine de pays. Pour les normes CEN, les comités techniques comptent un représentant de chacun des pays de l'Union européenne, et pour le vote final le poids de chaque pays est fixé en fonction de sa taille. Les normes CEN sont ensuite diffusées dans l'ensemble des pays membres pour y être transposées en normes nationales. Ce sont les documents qui résultent de ce processus complexe que nous appelons « discours de normalisation premier ».
- 30 On comprendra aisément que ces documents ont un caractère fortement consensuel, tout comme l'ensemble de la démarche mise en œuvre pour aboutir au texte final. Emmanuel Kessous (2000), dans son étude de la confrontation entre les différents acteurs du marché européen, souligne qu'un tel dispositif amène à l'élaboration de « notions floues » et à un travail d'harmonisation au sein des pays qui appliquent la norme générateur de « tensions ». Il indique que ces tensions sont liées à deux contraintes majeures. Les rédacteurs des normes nationales se doivent de composer avec les spécificités de leur pays, généralement déjà dotés de normes produits, de façon à concilier le respect des processus de fabrication existants et le maintien de la capacité d'exportation des produits. Ils doivent également prendre en compte les intérêts des différents laboratoires chargés de la certification de ces produits. En effet, ces laboratoires mettent en place des tests coûteux et sont peu désireux de partager leurs recherches sur ces tests avec des laboratoires concurrents. Il devient alors difficile de concilier les résultats des études qu'ils effectuent et d'assurer le consommateur de la conformité d'un produit.
- 31 Les enjeux économiques liés aux normes CEN sont sans doute particulièrement visibles puisqu'elles portent sur les caractéristiques des produits finis et ont un impact directement perceptible par le consommateur, que les normes ISO, qui s'attachent à cadrer les procédures de mise en œuvre des produits, n'ont pas. Toutefois le management de la qualité et le management environnemental sont également devenus des enjeux majeurs pour les entreprises qui mettent en avant désormais, dans leur communication, la certification ISO 9001 ou 14001 qu'elles ont obtenue.

2.2.2. Un vaste dispositif international de normalisation

- 32 Le programme de normalisation de l'ISO couvre un grand nombre d'activités traditionnelles comme l'agriculture, la construction ou la mécanique, ainsi que les technologies récentes comme les technologies de l'information et de la communication avec le codage numérique de signaux audiovisuels pour des applications multimédias, par exemple. Il existe quatre types de normes. Les plus anciennes sont les normes dites « fondamentales ». Elles réglementent les sigles, les symboles et la terminologie et notamment les grandeurs et unités⁴, le format des papiers d'écriture⁵ ; les langues⁶, avec les codes pour la représentation des noms de langue, les livres⁷, ou les références bibliographiques⁸. Les autres types de normes sont les normes de spécification qui définissent les caractéristiques et les seuils de performance d'un produit ou d'un service, les normes d'analyse et d'essais qui établissent les tests à effectuer avant la mise sur le marché d'un produit ou d'un service, et les normes d'organisation.
- 33 Il existe aujourd'hui environ 21 000 normes dont les plus connues sont les normes d'organisation qui concernent le management de la qualité et le management environnemental⁹. Parmi les normes les plus utilisées actuellement on peut également citer les codes des pays¹⁰, le management de l'énergie¹¹, le management du risque¹², le management de la sécurité de l'information¹³, la santé et la sécurité au travail¹⁴.
- 34 Les normes sont révisées au moins tous les cinq ans après leur publication¹⁵. Elles sont généralement constituées de séries ; chacune de ces séries comporte environ une vingtaine de normes elles-mêmes organisées en sous-séries, qui abordent des thèmes spécifiques, dont certains sont récurrents pour chacune des normes. La norme est l'expression d'un compromis entre des partenaires dont les intérêts particuliers peuvent être divergents, mais qui partagent un objectif commun : celui d'amener les utilisateurs de la norme à rentrer dans le cadre qu'elle prescrit. Pour D. Benezech, qui cite Pierre-Yves Gomez :
- Il est possible d'assimiler la norme à une convention, celle-ci étant 'une structure de coordination de comportements offrant une procédure de résolution récurrente de problèmes. Elle délivre un *énoncé*, information sur les comportements mimétiques des adopteurs, et se réalise dans un *dispositif matériel*'. (Gomez in Benezech 1996 : 28)
- 35 C'est la raison pour laquelle, au-delà des tensions inhérentes à son élaboration, B. Lelong et A. Mallard (2000) s'attachent à démontrer la valeur de coordination de la norme – coordination de la production, et coordination au niveau de l'échange.

2.2.3. Les normes de management environnemental : la famille ISO 14000

- 36 Pour les normes de la famille ISO 14000¹⁶, le « dispositif matériel » évoqué par P.-Y. Gomez est le fruit du travail du comité TC 207¹⁷, qui a été chargé de déposer ses premières normes environnementales fin 1997. Pour assurer la cohérence du dispositif, ce comité a effectué le lien avec le comité chargé des normes en gestion et assurance qualité (la famille 9000). L'étude du corpus révèle combien les principes de la démarche qualité imprègnent les processus de mise en place des normes environnementales, notamment pour ce qui concerne la motivation et l'engagement de l'entreprise. En outre, pour faciliter le repérage dans les séries, les normalisateurs ont adapté une nomenclature qui reprend les grandes orientations communes pour chacune des séries : 000 pour les principes généraux ; 001 pour les exigences et lignes directrices ; 011 pour les audits.

- 37 Nous avons déjà noté que le processus de normalisation est un processus qui implique la communauté internationale. Pour la norme ISO 14000, le secrétariat du comité technique est basé au Canada. Il compte six sous-comités, trois groupes de travail et un comité conseil. Les six sous-comités sont composés de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Australie, des États-Unis, de la France et de l'Allemagne, et enfin de la Norvège. Les trois groupes de travail sont l'Allemagne, la Corée et la Nouvelle-Zélande. Le comité conseil (*Chairman advisory group*) est chargé de la circulation de l'information et des points communs nécessitant une plus grande collaboration.
- 38 La famille ISO 14000 compte environ 20 normes¹⁸. La plus connue et la plus largement utilisée, pour la certification des entreprises, est la norme 14001 intitulée « Systèmes de management environnemental – Spécifications et lignes directrices pour son utilisation ». Publiée en 1996, et dérivée de la norme britannique BSI 7750 de 1992, elle s'inspire aussi des systèmes de gestion environnementale élaborés antérieurement aux États-Unis. La norme ISO 14001 a été révisée en 2004, puis en septembre 2015 pour répondre aux problèmes de changement climatique, et une attention particulière a été portée aux questions de l'utilisation de l'eau et de l'énergie. En 2003, le nombre de certifications ISO 14001 s'élevait à 66 000 environ, réparties en 113 pays (Grolleau & Mzoughy 2005). Il est actuellement de 300 000, réparties en 171 pays. La diffusion de la norme a immédiatement été importante en Asie, les entreprises asiatiques craignant que son non-respect ne freine les exportations en Europe. En revanche, elle a été lente aux États-Unis et au Canada car les normes américaines sont plus exigeantes, mais aussi parce que les entreprises craignent une fuite de renseignements qu'elles jugent confidentiels à l'occasion des audits de certification.

3. Le discours de normalisation second : étude de cas

3.1. Éléments de contexte

- 39 Le consortium MVB (Morgan Sindall, VINCI Construction Grands Projets and Bachy Soletanche), qui a travaillé pour l'entreprise privée londonienne *Thames Water* sur le chantier du Lee Tunnel entre 2012 et 2016, est doté d'un système de management intégré : *Integrated management system* (IMS). L'un des documents constitutifs de l'IMS est l'EMS (*Environmental management system*), qui répond aux attentes formulées dans l'ISO 14001 : 2004, en lien avec les questions environnementales.

3.1.1. La norme NF EN ISO 14001 : 2004

- 40 La norme ISO 14001 : 2004¹⁹ propose la mise en place d'un Système de management environnemental (SME), qu'elle présente comme un outil de gestion de l'entreprise et de la collectivité lui permettant de s'organiser de manière à réduire et à maîtriser ses impacts sur l'environnement. Elle inscrit l'engagement d'amélioration environnementale de l'entreprise ou de la collectivité dans la durée en lui permettant de se perfectionner continuellement. Les principaux objectifs du SME sont de :
- respecter la réglementation avec un dépassement des objectifs initiaux ;
 - maîtriser les risques pour le site ;
 - maîtriser les coûts par des économies d'énergie et de matières premières ;

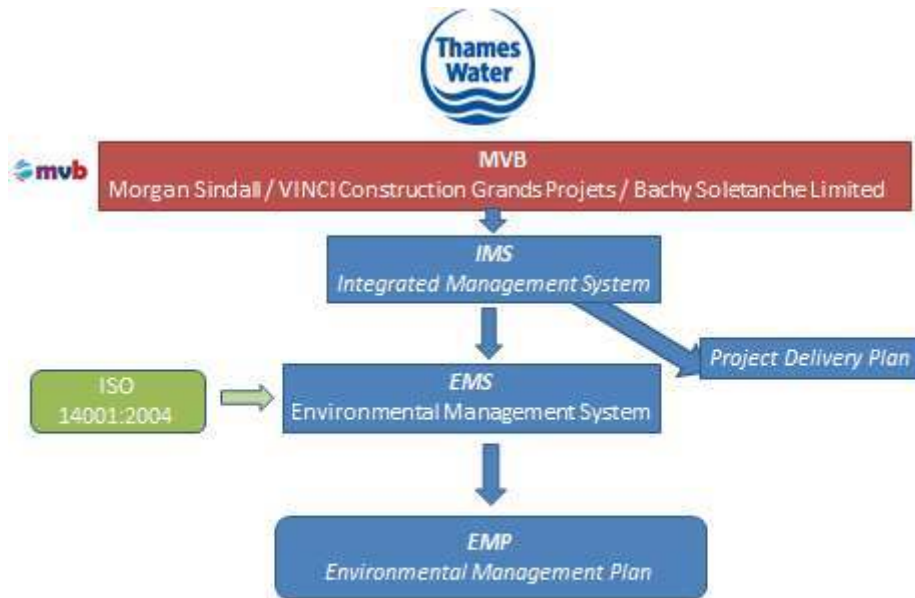
- améliorer la performance du système de gestion avec l'introduction d'un nouvel angle critique ;
 - se différencier par rapport à la concurrence ;
 - valoriser l'image de l'entreprise ;
 - communiquer de manière transparente vis-à-vis du personnel, des riverains, des clients, des assureurs, etc.
- 41 La norme aide ainsi à répondre aux exigences réglementaires et à les dépasser, en prenant en compte les attentes des parties prenantes et des actionnaires. C'est aussi une façon organisée d'impliquer les employés :
- Nous retenons que cette norme propose aux entreprises volontaires un modèle générique de gestion attestant qu'un système de management environnemental documenté est mis en place. Cette démarche est basée sur l'exigence minimale de respect de la réglementation, la prévention et sur la recherche d'une amélioration continue. Cette logique d'amélioration continue ne se fait pas à travers des seuils imposés de l'extérieur, ou dans une perspective comparative par rapport à d'autres entreprises, mais dans une logique individuelle et progressive par rapport à ses propres objectifs. (Grolleau & Mzoughi 2005 : 32)
- 42 L'entreprise doit rédiger l'ensemble des documents qui constituent l'*Environmental management system* et qui prennent en compte les éléments de cadrage de la norme, les spécificités du site, mais également les spécificités du groupe lorsque, comme c'est le cas pour les documents de notre corpus, il s'agit d'un consortium. Les rédacteurs doivent répondre à ces différents enjeux en privilégiant des formulations susceptibles à la fois d'engager et de protéger l'ensemble des partenaires, en cas de litige. Ces écrits constituent ce que nous appelons le discours de normalisation second.

3.1.2. L'Environnemental management system du consortium MVB

- 43 Les documents constitutifs de l'*Environmental management system* que nous avons analysés ont été rédigés sous la direction de Jane Lee, l'ingénieur en charge des questions environnementales sur le chantier du Lee Tunnel, au sein du consortium MVB. À l'occasion des échanges que nous avons eus avec elle dans le cadre de notre étude, elle nous a indiqué que sa mission est essentiellement une mission de conseil, même si sa fonction est définie par les termes « *responsible for* ». Elle est chargée de rédiger les documents officiels qui doivent montrer l'engagement fort de l'entreprise, sans toutefois représenter un engagement contractuel. Au sein des équipes, il lui est demandé de promouvoir les bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement, par des actions de sensibilisation²⁰.
- 44 L'*Environmental management system* pour le chantier du Lee Tunnel a été élaboré entre 2008 et 2013, c'est-à-dire à partir du moment où le consortium MVB a été constitué, en réponse à l'appel d'offres. Selon Jane Lee, il doit répondre à trois objectifs différents : montrer comment MVB va appliquer concrètement la norme ISO 14001 sur le chantier du Lee Tunnel ; amener les membres du consortium, et donc l'ensemble du personnel qui travaille sur le site, à respecter son engagement à appliquer la norme ; protéger le consortium contre toute personne physique ou morale qui le mettrait en cause pour son non-respect des normes environnementales. L'EMS est constitué de l'*Environmental management plan* (EMP), le document principal, et accompagné de documents divers qui viennent compléter les informations contenues dans l'EMP. Notre corpus comporte, par

exemple, des textes qui abordent spécifiquement les problématiques en lien avec le bruit et les vibrations, les déchets, ou les eaux de surface et les eaux souterraines.

Figure 1. La gestion environnementale au sein du consortium MVB



45 Notre corpus est constitué de l'*Environmental management plan*, un document de cinquante-six pages et de quatre documents complémentaires : le *Noise and vibration management plan* (9 pages) ; le *Waste management plan* (21 pages) ; le *Ground and surface water management plan* (16 pages) ; et le *Register of environmental effects* (14 pages), soit un ensemble de 28 800 mots environ. Dans l'EMP, les vingt premières pages sont consacrées aux caractéristiques générales du projet et les suivantes sont des annexes dont certaines reprennent ou spécifient les engagements du consortium²¹. Les autres documents déclinent les plans de gestion spécifiques de façon détaillée, parfois sous forme de tableaux.

3.2. Résultats : les marqueurs du positionnement de l'entreprise par rapport à la norme

46 Le positionnement de l'entreprise est étudié par le biais d'une analyse qualitative des documents à partir d'éléments qui nous semblent révélateurs de la façon dont les rédacteurs répondent aux contraintes inhérentes au contexte. Dans un premier temps, nous analysons l'usage qu'ils font des modaux, leur importance étant spécifiée dans la version 2015 de la norme ISO 14001.

47 La page introductive de la norme version 2015 (*Foreword*), ainsi que la partie *Introduction* spécifient la valeur des formes verbales utilisées. Les rédacteurs explicitent à deux reprises la façon dont l'application de la norme doit être conçue. Les modaux mentionnés dans le préambule sont uniquement *shall*, *should* et *may* ; dans l'introduction, on trouve également le rappel de la valeur de *can*. Les valeurs modales sont largement explicitées

dans le préambule, ce qui permet de lever au maximum les ambiguïtés quant à l'interprétation du texte, alors que l'introduction reprend uniquement un mot clé porteur de la valeur centrale, et propose ainsi un repère succinct mais facilement mémorisable.

- 48 Le modal *shall* est utilisé dans sa valeur déontique :
- Only the verbal form shall is used to express one or more requirements that shall be satisfied in order to comply with this document. (Préambule)
 “shall” indicates a requirement (Introduction 0.5)
- 49 Le modal *should* est utilisé dans sa valeur de conseil :
- Expressions involving the verbal form should are used to express a possibility that, while preferred, is not actually necessary in order to comply with.
 “should” indicates a recommendation (Introduction 0.5)
- 50 Le modal *may* est utilisé lorsqu'une action est considérée comme recevable :
- The verbal form may is used to express practical, but not mandatory advice or suggestions, or permission. (Préambule)
 “may” indicates a permission (Introduction 0.5)
- 51 L'insistance sur la valeur des formes verbales utilisées est révélatrice de l'importance que revêt le choix des modaux lorsque la validation d'une procédure est en jeu. Dans la mesure où elle pose un cadre de référence, la norme apparaît bien comme la « manifestation écrite du résultat d'un choix collectif raisonné en vue de servir de base d'entente pour la résolution de problèmes répétitifs » (Gernmon & Marano *in* Benezech 1996 : 28).
- 52 Selon D. Benezech (*idem*), la fonction informationnelle de la norme peut être considérée comme descriptive ou prescriptive. Toutefois, c'est sa valeur prescriptive qui semble dominer dans le texte puisque le modal *shall* est utilisé systématiquement pour l'énoncé des actions à mener :
- The organization shall determine...
 Top management shall demonstrate...
 Top management shall establish, implement, and maintain an environmental policy that ...
 When planning how to achieve its environmental objectives, the organization shall determine...
- 53 Alors que le modal *shall* est fortement récurrent dans la norme, on n'en trouve aucune occurrence dans l'EMP rédigé pour le chantier du Lee Tunnel. Les rédacteurs semblent donc rejeter tout positionnement fortement autoritaire et non dérogatoire par rapport à l'application de la norme. En réalité, Jane Lee indique, lors de l'un de nos entretiens, que le consortium interdit l'usage de *shall* qui engagerait l'entreprise de façon contractuelle.
- 54 Quant à l'expression de l'obligation avec le modal *must*²², elle est peu fréquente, cinq occurrences, trois d'entre elles dans le même paragraphe :
- If alternatives must be used, then the variation procedure listed in Section 5 of the booklet must be followed. Permission to use alternatives must be granted from Thames Water's Drinking Water Quality Manager and Health and Safety Manager.

3.2.1. L'expression de l'engagement à agir

- 55 Le discours de normalisation premier ne fixe pas à l'entreprise des objectifs chiffrés, mais lui demande de se donner des objectifs mesurables sur lesquels elle s'engage. Nous avons cherché à déterminer comment cet engagement est exprimé. Nous avons étudié, dans un premier temps, quel usage est fait du modal *will* pour sa valeur de volition, mais aussi

l'expression de la temporalité qui renseigne sur la régularité avec laquelle l'entreprise indique qu'elle va mener ses actions.

- 56 Le modal *will* est largement utilisé (90 occurrences ; 12^e de la *Word List*) pour marquer l'engagement de l'entreprise à se conformer aux attentes de la norme. On trouve des formulations du type :

Procedures for sediment control will be followed...
 Site transport routes will be allocated...
 Chemicals will be stored away from watercourses...
 Machines in intermittent use will be shut down...
 A risk assessment will be undertaken...
 Drip trays will be used...

- 57 L'entreprise précise quelle sera la fréquence des actions menées avec des adverbes tels que *weekly* et *monthly* (7 occurrences au total), ou des locutions telles que *every two months*, *every three months* (2 occurrences) :

Forms completed on a weekly basis.
 Environmental inspection checklist completed weekly by site staff.
 Inspections completed monthly by environmental team.

- 58 Cependant, elle indique parfois seulement qu'elles seront menées de façon systématique (*regular*, *regularly* : 11 occurrences au total), marquant ainsi sa capacité à juger de la fréquence nécessaire, selon le contexte :

Regular internal surveillance.
 Regular inspections of controls.
 Regular review.
 Monitoring undertaken regularly.
 Plant and equipment regularly maintained.
 Interceptor systems regularly inspected.

- 59 On pouvait sans doute également s'attendre à trouver des occurrences de l'adverbe de fréquence *often*, mais il n'en est rien. Seuls les adjectifs et adverbes chargés d'une valeur qualitative sont utilisés – la régularité impliquant la détermination et la mise en œuvre d'un processus de contrôle structuré. L'entreprise se pose ainsi en garante de la qualité des actions qu'elle mène, tant vis-à-vis de son personnel, que par rapport au matériel :

Staff will be adequately trained.
 Storage tanks will be adequately banded.
 Ground and surface water are adequately protected.

- 60 L'engagement de l'entreprise dans la protection de l'environnement du site peut être qualifié de responsable. On trouve de nombreuses formulations du type *where appropriate* lorsqu'il s'agit de l'engagement à acheter du matériel local, *where practicable* pour le fait de se fournir localement en nourriture pour le personnel, *where possible* pour des éléments techniques tels que la réutilisation des matériaux, de l'eau ou la mise en place de récupérateurs de déchets. Les documents analysés, qui constituent le discours de normalisation second, marquent ainsi le désir du consortium de rester maître des décisions à prendre sur le chantier.

- 61 Les formulations comme celles que nous venons de relever, ou des expressions telles que *include but not be limited to* ont également l'intérêt de protéger l'entreprise de toute mise en cause précise en cas de litige²³, puisqu'elle peut mettre en avant les raisons pour lesquelles elle a jugé pertinent d'agir comme elle l'a fait. L'engagement de l'entreprise va également de pair avec la liberté qu'elle exprime de faire évoluer ses positions en

fonction du contexte dans un objectif d'amélioration des processus, selon le principe de la démarche qualité, et son autonomie dans la gestion :

Other opportunities identified and developed throughout the duration of the project.

Where changes are required the plan will be updated and submitted for acceptance.

- 62 Il ne s'agit pas pour l'entreprise de nier les inconvénients relatifs à la mise en œuvre des travaux, mais plutôt de montrer comment elle va agir pour limiter les nuisances en termes de pollution, de poussière, de bruit, de circulation... On trouve, par exemple, des formulations avec le verbe *minimize* pour les émissions de bruit, les déchets, ou les risques de pollution :

Waste is minimized.

3.2.2. La responsabilité face aux actions à mener

- 63 On remarque que pour les formulations qui stipulent l'engagement de l'entreprise, c'est la forme passive qui est utilisée, ce qui supprime toute désignation de l'agent chargé de mener les actions décrites. En ne nommant personne responsable d'une tâche précise, l'entreprise entend sans doute amener chacun à prendre sa part dans la responsabilité collective face aux enjeux environnementaux en lien avec le chantier. Elle ne se pose pas en donneur d'ordre mais invite chacun à agir²⁴. Par ailleurs, elle évite toute mise en cause précise, en cas de manquement, et l'éventuelle stigmatisation qui pourrait en résulter. Les nombreuses formulations infinitives avec *to be* + pp (30 occurrences) servent le même objectif :

No sub-tidal dredging to be carried out in June.

All incidents to be reported.

Temporary platforms to be designed...

Office stationary and consumables to be from sustainable sources.

- 64 Les rédacteurs de l'EMP choisissent des formulations qui laissent à chacun une marge de liberté quant à l'application du document et ne se posent pas en donneurs de conseils : ils font un usage réduit du modal *should*, à la valeur de recommandation rappelée dans la norme ISO 14001. On note seulement sept occurrences de *should*, trois d'entre elles étant en lien avec le maillage de documentation :

The plan forms an integral part of the Integrated Management System (IMS) and should be read in conjunction with the Project Delivery Plan (MVB IMS XX XXX PLA 10000). (EMP p. 4)

The following documents also form an integral part of the EMS, detailing how specific environmental issues are managed on the project, and should be read in conjunction with the EMP: Waste Management Plan (MVB ENV XX XXX PLA 10102).

Reference should be made to the Project Delivery Plan (MVB IMS XX XXX PLA 10000).

- 65 Il s'agit là de recommandations quant à la façon d'appréhender l'ensemble de la documentation qui présente l'application de la norme, de telle sorte que les acteurs saisissent les enjeux liés aux différents domaines concernés, et non d'actions qu'il leur serait conseillé de mettre en place sur le terrain²⁵. Une fois encore, l'usage de la voix passive gomme toute possibilité d'identifier clairement la personne qui prodigue ces conseils.

3.2.3. La place des rédacteurs

- 66 Dans l'ensemble de notre corpus pour le discours de normalisation second, nous avons relevé un seul usage du pronom *we*, qui figure au tout début du paragraphe consacré à la présentation de la politique environnementale du groupe pour le chantier du Lee Tunnel :
- We recognise that Thames Water has translated environmental and sustainability objectives into policy statements, which MVB will adhere to and work with the PMT to achieve. (2.1 Environmental and Sustainability Policies and Objectives)
- 67 Les rédacteurs se positionnent donc comme étant à part entière partie prenante dans les actions du client *Thames Water*, qui a formé le consortium MVB, chargé de la réalisation du chantier du Lee Tunnel. Ils expriment leur responsabilité assumée quant aux choix effectués pour la rédaction de l'EMP. L'usage de la voix active et du pronom personnel *we* suggère l'implication d'une équipe dans la composition du document et une responsabilité incarnée face aux choix de rédaction qui ont été posés, en fonction du contexte. Les échanges que nous avons pu avoir avec Jane Lee confirment cette analyse. La formulation choisie contraste avec les nombreuses formulations à la voix passive largement majoritaires dans l'ensemble du texte, qui protègent les personnes en ne faisant aucune référence aux équipes concernées par les actions à mener, et engagent la responsabilité du consortium et non des individus, en cas de manquement.
- 68 L'usage du verbe *recognize* nous paraît également lourd de sens. *The New Shorter Oxford English Dictionary* (Brown 1993) indique que ce verbe, qui vient du latin *recognoscere*, a désormais pour sens premier : *acknowledge the existence, legality, or validity of, especially by formal approval or sanction*.
- 69 Dans son acception moderne, ce verbe souligne la prise de position assumée dans les choix langagiers effectués par les rédacteurs de l'EMP. L'emploi du verbe *translate*, dont le sens second est : *changing or adapting to another use* corrobore l'idée selon laquelle les choix de rédaction sont des « traductions » au sens d'adaptation à un contexte particulier d'un discours générique, celui de la norme ISO 14001.

Conclusion

- 70 Les processus de normalisation dans le domaine technique structurent l'activité humaine depuis des siècles car ils sont la réponse au désir de l'homme d'harmoniser et d'organiser l'échange. Ils ont été mis en place progressivement, sous la pression de la demande en lien avec les besoins militaires et l'évolution de la société civile. Ils ne concernent plus désormais seulement les produits mais aussi la gestion des hommes ; ils sont également une réponse aux problématiques actuelles de mondialisation et de développement durable. De ce fait, leur élaboration ne va pas sans controverses ou tensions.
- 71 Le discours de normalisation, d'une façon générale, est un discours dont l'objectif est de concilier ces tensions entre les partenaires, qu'ils soient concepteurs ou utilisateurs des normes techniques. D. Benezech (1996 :34) rappelle que la norme « découle d'une volonté – d'un besoin – et d'un processus collectifs internes à un groupe d'individus ». Les choix langagiers qui sont faits dans ce cadre nous paraissent révélateurs de l'adaptation des émetteurs du message au contexte spécifique du discours de normalisation premier ou du discours de normalisation second.

- 72 L'analyse qualitative du discours de normalisation premier sous l'angle des choix langagiers permet de noter, pour l'expression de l'obligation, une large domination des formulations construites autour du modal à valeur déontique *shall*. Dans le discours de normalisation second, les résultats qui émanent de l'analyse de notre corpus montrent que la préférence des rédacteurs va vers des formulations qui protègent l'entreprise, mais ménagent également un espace de dialogue en interne dont on peut penser qu'il induit une meilleure adhésion de chacun aux règles de management environnemental. Ces résultats demandent à être vérifiés par une étude plus large du discours de normalisation second.
- 73 Par ailleurs, l'intérêt des études en anglais de spécialité pour le contexte historique dans lequel s'inscrit son objet peut amener à creuser l'histoire des différentes normes techniques, dans la lignée du propos de S. Timmermans et S. Epstein : « *each standard has its own history that makes the standard a compelling topic of social analysis* » (2010 : 75). On pourrait également s'intéresser au rôle de l'ingénieur dans les actions de normalisation, au fil du temps et dans les divers domaines de spécialité, mais également selon les pays, à la suite des travaux de Noble (1982). Enfin, les chercheurs en anglais de spécialité qui s'intéressent actuellement à la question environnementale (Biros 2013) pourront peut-être analyser la façon dont les entreprises communiquent autour des normes environnementales qu'elles appliquent et, également, quelle est la réalité de leurs actions dans le domaine.

BIBLIOGRAPHIE

- BENEZECH, Danièle. 1996. « La norme : une convention structurant les interrelations technologiques et industrielles ». *Revue d'économie industrielle* 75, Normalisation et organisation de l'industrie, 27-43.
- BIROS, Camille. 2013. « Mapping the environmental field with the help of traditional disciplinary categories ». *ASp* 64, 51-73.
- BROWN, Lesley. 1993. *The New Shorter Oxford English Dictionary*. Oxford : Clarendon Press.
- CLAIR, Isabelle. 2010. « Normes », in PAUGAM, S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*. coll. « Que Sais-Je ? ». Paris : Presses universitaires de France, 83-84.
- COCHOY, Franck. 1998. « L'âne de Buridan revisité : l'homme économique moderne entre marketing et normalisation des produits ». *Annales des Mines, Gérer et comprendre* 54, 81-94.
- COCHOY, Franck. 2000. « De l' 'AFNOR' à 'NF', ou la progressive marchandisation de la normalisation industrielle ». *Réseaux*, Lavoisier 18/102, <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00179046/>>.
- DURKHEIM, Émile. 1967 [1893-1902]. *De la division du travail social*. 8^e édition. Paris : Les Presses universitaires de France.

- DURKHEIM, Émile. 1975 [1917-1920]. « Introduction à la morale ». *La Revue philosophique* 89, 81–97. Paris : Les Éditions de Minuit, Collection Le sens commun. <https://sspsd.u-strasbg.fr/IMG/pdf/durkheim_intro_morale.pdf>.
- FRYDMAN, Benoît. 2014. « Prendre les standards et les indicateurs au sérieux ». In FRYDMAN, B. & A. VAN WAEYENBERGE (dir.), *Gouverner par les standards et les indicateurs : De Hume au rankings*, Bruxelles : Ed. Bruylant, 5-62.
- FRYDMAN, Benoît & Arnault VAN WAEYENBERGE (dir.). 2014. « Présentation de l'ouvrage ». In FRYDMAN, B. & A. VAN WAEYENBERGE (dir.), *Gouverner par les standards et les indicateurs : De Hume au rankings*. Bruxelles : Ed. Bruylant, 1.
- GROLLEAU, Gilles & Naoufel MZOUGH. 2005. « L'élaboration des normes : un « nouvel » espace de compétition ? Une application à la norme ISO 14001 ». *Revue d'économie industrielle* 111, 29–56.
- KESSOUS, Emmanuel. 2000. « L'objectivation des qualités industrielles en discussion. Les acteurs du marché européen confrontés à l'élaboration de normes communes ». *Réseaux* 18/102, La fabrication des normes, 91–117.
- LAFFONT, Hélène. 2005. « Contribution à la caractérisation de l'anglais pour l'ingénieur ». Thèse de doctorat, Université Bordeaux Segalen.
- LATOUR, Bruno. 1997 [1991]. *Nous n'avons jamais été modernes – essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- LELONG, Benoît & Alexandre MALLARD. 2000. « Présentation ». *Réseaux* 18/102, 9–34.
- NOBLE, David. 1982. *America by Design: Science, Technology and the Rise of Corporate Capitalism*. New York : Alfred A. Knopf.
- REY, Alain. 2005. *Le dictionnaire culturel en langue française*. Paris : Le Robert
- SEGRETTIN, Denis. 1997. « L'entreprise à l'épreuve des normes de marché. Les paradoxes des nouveaux standards de gestion dans l'industrie ». *Revue française de sociologie* 38, 553–585.
- TIMMERMANS, Stefan & Steven EPSTEIN. 2010. « A world of standards but not a standard world: Toward a sociology of standards and standardization ». *The Annual Review of Sociology* 36, 69–89.
- TIROLE, Jean. 2006. « Normes et propriété intellectuelle : la vue d'un économiste ». *La lettre de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes* 51, consulté le 19 février 2016 <http://www.arcep.fr/uploads/tx_arcepcahier/L51-14-16-D.pdf>.
- VANDENBERGH, Michael. 2005. « Order without social norms: How personal norm activation can protect the environment ». *Northwestern University Law Review* 99/3, 1101–1166.
- VINCENTI, Luc. 2008. *Multitudes* 34. Publication et présentation du colloque co-organisé avec S. ANSALDI : « La philosophie des normes ».

ANNEXES

Environmental Management Plan (52 pages of text, including appendices)

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION

1.1 Purpose

1.2 References

2. THE LEE TUNNEL PROJECT

2.1 Environmental and Sustainability Policies and Objectives

2.2 Project Specific Environmental Targets

3. ABOUT MVB

3.1 Background

3.2 MVB Strategic Processes

3.3 MVB's Structure and Organisation

3.4 Roles and Responsibilities for MVB Personnel

4. MANAGEMENT SYSTEM DOCUMENTATION

5. SUSTAINABILITY AND ENVIRONMENT MANAGEMENT CONTROLS

6. SUPPORT AND RESOURCES

6.1 Liaison

NOTES

1. Les normes de la famille 14000 concernent le management environnemental. Nous verrons en 3.1.1 que la norme ISO 14001 propose la mise en place d'un Système de management environnemental (SME).

2. <<http://www.afnor.org/lexique>>, consulté le 29/01/ 2016.

3. De nos jours cette tension entre contraintes et avantages de la normalisation demeure. Selon Jean Tirole : « Une norme permet aux utilisateurs d'interagir entre eux et aux fournisseurs d'investir dans la technologie concernée. [...] La normalisation par contre peut avoir des effets négatifs lorsqu'elle favorise la convergence vers une technologie particulière au détriment d'une autre qui s'avère par la suite supérieure » (2006 : 14).

4. Famille ISO 31

5. Famille ISO 216

6. Famille ISO 639

7. L'*International Standard Book Number (ISBN)* permet d'identifier de manière unique chaque édition de chaque livre publié (ISO 2108), et l'*International Standard Serial Number (ISSN)*, pour les publications en série, est un numéro international qui permet d'identifier de manière unique une publication en série (ISO 3297).

8. Famille ISO 690

9. <<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm>>

10. ISO 3166

11. ISO 50001

12. ISO 31000

13. ISO 27001

14. ISO 45001

15. La première des normes ISO, l'ISO 1, qui spécifie la température normale de référence pour la spécification géométrique des produits paraît en 1951. Cette norme est aujourd'hui la norme ISO 1: 2002 Spécification géométrique des produits (GPS) – Température normale de référence pour la spécification géométrique des produits.

16. L'usage par l'ISO de la métaphore de la famille nous paraît révélatrice du désir qu'a l'institution d'inscrire son dispositif dans un cadre naturel reconnaissable par tous.

17. Le numéro du comité technique correspond à son rang dans l'ordre numérique de création. Le TC 1 sur les filetages a été créé en 1947.

18. Dans la série 14000, la sous-série 14020, par exemple, traite du marquage et de l'étiquetage, avec la norme 14020 pour les principes généraux et la norme 14021 pour les auto-déclarations environnementales.
19. La norme ISO 14001 : 2015 a été publiée en septembre 2015. Les entreprises certifiées ISO 14001 : 2004 ont trois ans pour s'adapter à la nouvelle version de la norme.
20. Ces actions sont principalement des campagnes d'affichage et des ateliers qui regroupent les employés au moment charnière du changement de quart. Il s'agit, par exemple, de sensibiliser à la protection d'une espèce d'oiseaux protégée et d'indiquer la marche à suivre si l'on découvre un petit tombé du nid.
21. Le plan détaillé de l'EMP est donné en annexe.
22. On ne trouve aucune occurrence de *has/have to*.
23. La formulation *include but not limited to* est fréquente dans les cahiers des charges et vise à donner au maître d'ouvrage la possibilité d'exercer un recours contre l'entrepreneur lorsque celui-ci n'a pas effectué une opération non spécifiée mais qu'il était légitime d'attendre (Laffont 2005).
24. Ce choix nous semble être en parfaite cohérence avec la politique générale menée par l'entreprise en matière de protection de l'environnement puisque, comme nous l'avons indiqué précédemment, l'équipe chargée de cette question propose régulièrement aux personnes qui travaillent sur le site des ateliers de sensibilisation aux questions de protection de l'environnement, en lien avec l'avancement du chantier.
25. Les autres occurrences de *should* figurent uniquement dans l'annexe C (*Environmental Operational Controls*) et spécifient les conduites à tenir en lien avec les ressources écologiques et les déchets, mais ne paraissent pas correspondre à un contexte particulier qui justifie cet usage.
-

RÉSUMÉS

Cet article se propose d'aborder l'étude du discours professionnel dans le domaine de l'ingénierie sous l'angle du discours de normalisation qui comprend à la fois la rédaction des normes internationales (que nous nommons discours de normalisation premier) et la rédaction de directives propres à l'entreprise dans le cadre d'un contrat particulier (que nous nommons discours de normalisation second). Après avoir brossé un rapide panorama de l'évolution de la normalisation technique jusqu'à nos jours, nous analysons plus spécifiquement la norme environnementale ISO 14001. Nous étudions la façon dont le discours de normalisation premier est restitué dans le discours de normalisation second au travers d'une étude de cas : l'analyse de l'Environmental Management Plan du consortium MVB, qui a travaillé pour l'entreprise Thames Water au chantier du Lee Tunnel, le premier des grands travaux visant à l'assainissement des eaux de la Tamise. Nous montrons en quoi les choix langagiers opérés par les rédacteurs du discours de normalisation second sont révélateurs des spécificités du contexte dans lequel ils sont inscrits.

This paper discusses a specific dimension of professional discourse in the field of engineering as it provides an analysis of what could be termed standards discourse which comprises international standards discourse – referred to as primary standards discourse – as well as corporate standards discourse, written within specific contractual contexts – referred to as secondary standards discourse. First, a brief overview of the evolution of industrial

standardization over the centuries is presented. Then the study focuses on a more detailed description of the standardization process which led to the development of the ISO 14001 standard for environmental management systems. Finally, a case study analysis shows how primary standards discourse is echoed in secondary standards discourse: it bears on the Environmental management plan of MVB, the consortium for the Lee Tunnel Project which is part of the Thames Water London Tideway Improvements scheme. The aim of the paper is to show that the lexical and linguistic specificities of the documents under study are closely tied to the context within which they were written.

INDEX

Mots-clés : discours de normalisation, histoire de la normalisation technique, norme ISO 14001, Organisation internationale de normalisation, plan de gestion de l'environnement

Keywords : environmental management plan, history of industrial standardization, International Organization for Standardization, ISO 14001 environmental management, standards discourse

AUTEUR

HÉLÈNE LAFFONT

Hélène Laffont est maître de conférences en anglais de spécialité à l'INSA de Toulouse et responsable des enseignements de SHS à l'INSA Euro-Méditerranée de Fès (Maroc). Elle est membre du LACES (EA 7437, Université de Bordeaux). Ses travaux de recherche portent sur le discours disciplinaire et professionnel de l'ingénieur, plus particulièrement dans le domaine du génie civil. helene.laffont@insa-toulouse.fr